

Conseils de bonnes pratiques pour la conduite d'élevages dans un établissement scolaire.

Élever des animaux en classe permet de répondre aux attentes du programme (BO du 22 juin 2023 pour le cycle 3) tout en sensibilisant les élèves au respect de la nature et au bien-être animal. La complexité de la nature qui nous entoure est mise en évidence ainsi que l'adoption de comportements éthiques et respectueux de l'environnement. Aussi, l'élevage d'animaux en classe permet de prendre en compte la diversité des élèves en favorisant les liens avec le réel et en donnant le goût des sciences du vivant.

○ Que dit la réglementation à ce sujet ?

La réglementation est explicite sur les principes d'élevage. Cependant, en fonction du groupe d'animaux concerné elle peut être plus ou moins souple. Par exemple **les vertébrés et céphalopodes sont soumis à des règles très strictes** contrairement aux autres groupes comme les arthropodes, les décapodes, les mollusques ou annélides.

○ Avant de commencer :

S'assurer de l'accord du chef d'établissement et informer l'infirmière et les parents afin de d'anticiper tout problème potentiel (allergies par exemple).

○ Origine des animaux élevés :

Règles à respecter	Textes de référence	Bonnes pratiques
 Les prélèvements dans l'environnement sont soumis à des règles très strictes pour les vertébrés et céphalopodes . Pour les autres groupes d'animaux (arthropodes, mollusques, décapodes, annélides par exemple) la loi est plus souple, les prélèvements sont tolérés .	Loi n° 76-629 du 10-07-1976 relative à la protection de la nature Article L.411-1 du code de l'environnement et Directive européenne 79-104 réglementant la protection et la commercialisation de la faune sauvage	Pour les vertébrés et céphalopodes se fournir ou s'informer auprès de magasins spécialisés qui proposeront des renseignements précieux sur l'origine et les conditions d'élevage des animaux. Ne prélever aucune espèce protégée dans l'environnement comme des hérissons, écureuils, salamandres, grenouilles rousses, crapauds, oiseaux en tout genre... Liste des espèces protégées en France

○ Organiser des conditions d'élevage respectant le bien-être animal :

En élevage, toutes les étapes du cycle de vie de l'animal sont garanties. De la naissance à la reproduction. Il convient de les garantir sans stress et d'anticiper leurs conséquences (devenir de la progéniture, espace pour séparer mâles et femelles...).

Règles à respecter	Textes de référence	Bonnes pratiques
Organiser des conditions d'élevage qui reproduisent au mieux les conditions naturelles et garantissent le bien-être animal en n'entraînant aucune souffrance.	Articles L.214-1 et R.214-1 du code rural, Directive européenne 98-58 (JO du 8/08/1998), Décret n° 2002-266 modifiant le code rural et arrêtés du 4/10/2004 et du 24/03/2005 relatifs à la protection des animaux domestiques ou sauvages, élevés, apprivoisés ou tenus en captivité Note de service n° 85-179 du 30/04/1985 explicitant les conditions d'observation des animaux en élevage	Les animaux sont élevés dans les conditions d'espace, de température, d'hygrométrie, de variation jour/nuit en adéquation avec leurs besoins. Tous les stress et toutes les souffrances sont écartés lors des séances et lors des périodes de vacances. Le soin est journalier. Pour les vertébrés et céphalopodes, s'assurer que le fournisseur peut reprendre les animaux et ne jamais organiser de remise en liberté de mammifères dans la nature.

○ **Garantir les conditions d'hygiène et de sécurité :**

Règles à respecter	Textes de référence	Bonnes pratiques
Eviter le contact direct avec la matière biologique.	Note de service n° 85-179 du 30/04/1985 explicitant les conditions d'observation des animaux en élevage	Utilisation des EPI* en adéquation avec l'activité menée. *Equipements de protection individuels
Lutter contre les épidémies.	https://agriculture.gouv.fr/maladies-animales	Certains animaux sont soumis à des règles strictes de lutte contre les épidémies (se renseigner en amont).

○ **Quelques questions pratiques à se poser :**

- **Où placer les élevages ?**

Les élevages peuvent être placés directement en salle de classe si aucun élève n'est allergique ou bien au laboratoire. Il conviendra de vérifier que l'emplacement respecte le confort de l'animal tout au long de la journée, en évitant, par exemple que le soleil donne directement sur l'élevage si celui-ci ne présente pas de zone d'ombres ou si l'élevage ne supporte pas les températures importantes.

- **Qui se charge de l'entretien de l'élevage ?**

Avant de débiter un élevage, il est nécessaire de prévoir le temps nécessaire pour l'entretenir. Ceci peut être mis en place au sein de l'établissement, par exemple dans le cadre d'un « club » pouvant être lié aux activités du foyer socio-éducatif afin d'impliquer les élèves dans l'entretien des élevages.

- **Qui finance les consommables et les éventuels frais vétérinaires ?**

Avant de débiter tout élevage, il convient de s'assurer de son financement qui peut provenir soit de l'établissement lui-même avec l'accord du chef d'établissement (ordonnateur) soit du foyer socio-éducatif en accord avec son président si cette activité est liée à ce dernier. Il conviendra de se renseigner également sur les modalités d'achats (bons de commande, factures, ...) soit auprès du gestionnaire soit du trésorier.

- **Qui s'occupe de l'élevage pendant les vacances et les week-ends ?**

Les périodes de vacances, notamment celles d'été de par leur longueur dans le temps, ainsi que des week-ends sont des moments où les élevages doivent être pris en charge soit au sein de l'établissement, en s'assurant le passage régulier et fréquent de personnes, soit à l'extérieur de l'établissement (familles, personnels, ...). Des fiches rappelant le protocole à suivre pour le maintien de l'élevage et les soins à apporter ainsi que les personnes à contacter en cas de question seront à établir et à joindre avec l'élevage.

○ **Quelques liens utiles (exemples de séquences et documents ressources) :**

[ONS-Risques-et-securite-en-sciences-de-la-vie-et-de-la-Terre-et-en-biologie-ecologie](#)

[Fondation la main à la pâte](#)

[Ressource educations.gouv.fr mise à jour en 2019](#)

Nous vous souhaitons une excellente mise en place de vos élevages dans vos classes.